



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Affiché le



ID : 013-211300538-20221013-2022\_157\_ST-AR

## DECISION DU MAIRE

2022\_157\_ST

**OBJET** : *Marché de prestations de services divers n° 2022-14 – Relevés topographiques*

**Le Maire de la commune de Mallemort,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;  
**Vu** le Code de la Commande Publique ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;

**Considérant** la nécessité pour la commune de conclure un marché pour faire réaliser un relevé topographique sur une zone d'environ 3 500 m<sup>2</sup> dans le cadre d'un projet de travaux de création de parking rue du Château d'eau ;

### **DECIDE,**

**Article 1** : De signer avec la société SCP ARNAL ET PITRAT GEOMETRES EXPERTS ASSOCIES sise 638 avenue de la Libération - 13160 CHATEAURENARD, un marché pour la réalisation d'un relevé topographique rue du Château d'eau, d'un montant de 1 750,00 euros HT soit 2 100,00 euros TTC. Le marché commence à compter de la date indiquée dans la lettre de notification du marché. Sa durée est de deux mois.

**Article 2** : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

**Article 3** : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mallemort, le 13/10/ 2022

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

